



Commission des solidarités

4510 - Allocation RSA

Contrôles dans le champ de l'allocation de Revenu de solidarité active (RSA) : renforcement de la démarche

Rapport n° CG/2015/11

Service Chef de file :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans une démarche accrue de contrôle des droits au RSA, en complémentarité avec les outils de la CAF. Cette stratégie vise à s'assurer que l'allocation bénéficie effectivement à ceux qui en respectent les conditions d'attribution. L'équipe de contrôle constituée actuellement de 6 agents s'est vue orienter plus de 2 780 signalements individuels. Compte tenu du nombre de situations à vérifier, il est proposé de renforcer l'équipe de contrôle par des agents supplémentaires.

Une situation économique et sociale dégradée, l'Etat en retrait

La France fait face depuis 2008 à une dégradation sans précédent de sa situation économique, sociale et financière. Croissance atone, phases de récession, déficits publics record, progression alarmante du nombre de demandeurs d'emploi. En 2014, la France a perdu son rang de 5^{ème} puissance économique mondiale.

Cette situation affecte durement les personnes en situation de précarité. Elle souligne également le rôle incontournable des Départements en tant qu'amortisseur social de la crise.

Les Départements sont en effet pleinement mobilisés pour répondre à la précarisation croissante de leurs habitants et agissent au travers de l'ensemble de leurs compétences : versement des allocations individuelles de solidarité, au premier rang desquelles le RSA (142,6 M€ en 2014), accompagnement social, aide à l'accès et au maintien dans le logement, soutien à l'économie et au développement local.... Un tableau de bord joint en annexe au présent rapport précise l'ensemble des données concernant l'allocation de RSA.

Cette responsabilité est toutefois de plus en plus difficile à exercer :

- l'Etat ne compense que très partiellement et de moins en moins les dépenses que les Départements assument à sa place (en 2014, le RSA n'est compensé dans le Bas-Rhin qu'à hauteur de 56 % contre 79 % en 2008, soit un reste à charge annuel de 65 M€) ;
- les dotations de l'Etat aux collectivités baissent drastiquement. Pour le Département du Bas-Rhin, elles seront réduites de 20,5 M€ en 2015, soit une baisse de 8,8 % par rapport à l'année précédente.

Le Département du Bas-Rhin agit fortement pour l'insertion des Bas-Rhinois en situation de précarité

Le Bas-Rhin compte plus de 35 000 personnes qui perçoivent l'allocation de revenu de solidarité active. Avec la crise économique et sociale, ce nombre n'a cessé de croître.

Ces chiffres reflètent malheureusement le quotidien de nombreux Bas-Rhinois. L'intervention des pouvoirs publics et notamment celle du Département dans son rôle de soutien et d'amortisseur social est donc vitale.

C'est dans cet esprit qu'agit le Département du Bas-Rhin au travers des outils du Pacte de Réussite dont la mobilisation s'opère selon trois principes :

- *la priorité donnée à l'accès à l'emploi* : l'équipe emploi a permis à plus de 5 000 allocataires du RSA de retrouver un emploi, les contrats aidés sont pleinement mobilisés dans une perspective de « pied à l'étrier » et d'activation des parcours, l'insertion par l'activité économique (entreprises et chantiers d'insertion, associations intermédiaires) est soutenue de manière permanente...

De plus, le Département du Bas-Rhin s'est vu doter d'une enveloppe de crédits du FSE de 4 M€ par an à partir de 2015 (contre 1,3 M€ par an dans la programmation antérieure).

- *La mobilisation de tous les leviers qui y concourent, selon des dynamiques territoriales* : Les outils du Pacte de Réussite doivent être mobilisés au plus près des usagers, en fonction de leurs besoins, en prenant appui sur les atouts des territoires et en mobilisant les acteurs locaux. En ce sens, les dispositifs d'insertion, leurs organisations sont adaptés aux réalités des territoires ;
- *L'innovation pour trouver de nouvelles réponses*. Depuis plusieurs années, le Département du Bas-Rhin s'attache à développer des réponses innovantes pour répondre aux problématiques des publics les plus éloignés de l'emploi : Fonds d'innovation pour l'insertion, contrats à volume horaire modulable, enveloppes FSE dédiées, mise en place d'un accompagnement global avec Pôle emploi, expérimentation d'actions à implication sociale pour les publics durablement éloignés de l'emploi, comité des usagers ...

L'innovation dans le champ de l'action sociale est toute aussi capitale que pour le développement économique. Le Département du Bas-Rhin dispose désormais d'une longue expérience dans ce domaine et reste ouvert à toutes les propositions qui alimentent la dynamique du Pacte de Réussite.

Cette action n'a toutefois de sens que si elle bénéficie réellement à ceux qui y ont droit : la mise en place des démarches de contrôle par la constitution d'une équipe de contrôleurs

Les actions développées par le Département du Bas-Rhin n'ont de sens que si elles bénéficient aux personnes qui y ont réellement droit.

Les contribuables, qui peuvent connaître également des difficultés de vie quotidienne, ne comprendraient pas qu'il en soit autrement. Dans un contexte d'inquiétudes sur notre capacité à « vivre-ensemble », il s'agit d'un enjeu de cohésion sociale et d'acceptabilité de l'effort de solidarité nationale et territoriale. En ce sens, il ne peut pas y avoir d'ambiguïté face aux comportements sciemment malhonnêtes.

C'est pour cette raison que le Département du Bas-Rhin a souhaité engager à partir de 2013 une démarche de contrôle de la situation des allocataires du RSA, en complément des outils dont dispose la CAF.

En application des articles L.133-2 et L.262-40 du code de l'action sociale, une équipe de 6 contrôleurs s'est donc progressivement formée au sein du Département pour vérifier les déclarations des allocataires du RSA et les confronter à la réalité de leurs situations.

Cette démarche est portée à la connaissance des allocataires lors du dépôt de leur demande (signature d'une déclaration sur l'honneur précisant que les informations données peuvent faire l'objet d'un contrôle de la part du Président du Département) et lors de la signature

de leur contrat d'engagement (qui précise que le Département réalise des contrôles pour vérifier l'exactitude des déclarations de ressources et lutter contre les fraudes).

Ces contrôleurs interviennent sur la base de signalements individuels (acteurs locaux, référents de parcours...) ou par investigations auprès d'allocataires répondant à certaines caractéristiques (« domiciliés chez », travailleurs indépendants sans chiffre d'affaires depuis plus de 2 ans...).

Des premiers résultats probants qui amènent un renforcement de l'action de contrôle

Les démarches de contrôle du Département se sont déployées pleinement dans le secteur rural.

Au 31 décembre 2014, près de 2 680 signalements avaient été opérés auprès de la cellule de contrôle. Pour 33 % des signalements, il s'est agi de vérifier la situation familiale (vie maritale). La question de la domiciliation dans le département a dû être vérifiée pour 51 % des cas. 11 % ont concerné des problématiques de ressources non déclarées.

Au final, pour 26 % des dossiers clos (1 281), l'investigation confirmait une irrégularité. Le montant moyen des indus s'élève à 3 176 € pour un total de plus de 876 000 €. Il convient de rajouter à cette somme la moindre dépense de RSA suite aux régularisations du montant d'allocation à verser, soit 500 000 €. Au total et pour ce qui concerne les dossiers clos, le montant des sommes récupérées et à récupérer s'élève à plus de 1,37 M€. Il n'est pas inclus dans ce chiffrage l'effet dissuasif des contrôles qui est difficile à estimer, même s'il est indubitable qu'il a un impact additionnel.

Ces sommes sont récupérées soit par émission d'un titre de recette (20 % des situations) ou par retenues successives sur allocations à échoir (RSA si encore en cours ou autre prestation sociale) opérées par la CAF. Ces retenues impactent immédiatement le budget de la collectivité car elles diminuent d'autant le montant des acomptes mensuels versés à la CAF pour le versement du RSA sur le compte des allocataires.

Compte tenu des 1ers résultats des contrôles, l'enjeu financier des contrôles est estimé entre 7 et 8 M€.

La dynamique des contrôles reste toutefois encore partielle.

Non seulement l'ensemble des signalements n'est pas encore instruit (il reste encore 1 400 contrôles à clore) mais surtout cette démarche de contrôle s'est davantage concentrée sur le secteur rural.

En effet, suite aux rencontres avec les acteurs locaux, la part des signalements issus du périmètre de l'Eurométropole s'est élevée seulement à 5,9 % de l'ensemble des signalements alors que ce territoire concentre 70 % de l'ensemble des allocataires du RSA. Le Département a engagé 1 000 contrôles collectifs sur le périmètre de la Ville de Strasbourg, territoire qui comporte à lui seul 50 % de l'ensemble des allocataires du RSA.

Malgré ces contrôles supplémentaires, le traitement des allocataires du RSA, pour ce qui concerne la vérification de leurs droits, reste inéquitable selon que ces allocataires sont domiciliés en milieu urbain, notamment au sein de l'Eurométropole, ou en milieu rural.

C'est pour ces raisons qu'il est proposé de renforcer l'action de contrôle. Ce renforcement doit permettre d'accélérer la dynamique en cours pour clôturer plus rapidement les contrôles déjà engagés et pour renforcer une démarche de contrôles dans les périmètres urbains.

Ce renforcement pourrait mobiliser six agents affectés à cette unité, par voie de mobilité interne.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- prend acte du bilan intermédiaire des contrôles menés sur la situation des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ;

- approuve l'extension des contrôles RSA sur l'ensemble du territoire départemental.

Strasbourg, le 11/02/15

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL